

Salaire, pensions, chômage: la note De Wever si modérée pour la gauche

Une note à laquelle même le parti socialiste aurait pu adhérer... » Voici comment le document de Bart De Wever était reçu, mardi, par certains commentateurs. A y regarder de plus près, ledit document n'est pas aussi inoffensif que cela pour les partis de gauche et du centre. Voici quelques points qui fâchent.

1 On peut geler les salaires

La note de l'informateur rend possible un gel des rémunérations. Ce n'est pas prévu de manière explicite, mais le document le suggère. « La partie du handicap des coûts salariaux qui s'est ajoutée depuis 1996 (environ + 4 %) doit être éliminée le plus vite possible durant cette législature », écrit l'informateur. Pour y arriver, le document recommande notamment une possibilité de modération salariale, à titre d'exemple. Benoît Lutgen indiquait mardi soir que la note prévoyait un gel des salaires de 4 %. La note ne dit pas cela explicitement, mais elle peut avoir cet effet.

2 On peut toucher à l'index

La note laisse aussi la porte grande ouverte à une réforme de l'indexation automatique des salaires. Elle est évoquée explicitement comme l'un des moyens de réduire le handicap salarial: « Un effort sera fourni par le biais d'une réforme du mécanisme d'indexation. » S'agit-il d'une suppression du mécanisme, de la fin de l'automatisme ou d'une réforme marginale? La note ne le dit pas. Toutes les options sont donc ouvertes, même si la note indique que cette réforme peut « par exemple » se concevoir « via des mesures dans la logique des réformes réalisées ces dernières années ». Qui étaient plutôt marginales. Il s'agissait surtout de réformer le panier de produits de l'index, pour mieux coller aux habitudes des consommateurs. Le gouvernement précédent avait aussi réduit la TVA sur l'électricité, ce

qui a permis une limitation de l'inflation, et donc une modération des hausses de salaires via l'index. Mais ces réformes limitées ne sont évoquées qu'à titre d'exemple, la note ne ferme pas la porte à une réforme en profondeur.

3 On peut limiter les allocations de chômage dans le temps

Suite aux fuites dans la presse, beaucoup ont conclu que la limitation des allocations de chômage dans le temps était exclue. A bien lire la note, on n'oserait aller jusque-là. Elle n'aborde pas cette question de front, mais parle de concevoir, demain, les allocations de chômage comme un système d'assurance. Si l'on pousse ce système jusqu'au bout, une personne qui n'a pas travaillé depuis longtemps, donc ne cotise plus, peut se voir supprimer ses allocations. La note ne le dit pas explicitement, mais ceci éclaire le discours de Benoît Lutgen qui disait avoir des doutes suite à la lecture de la note.

4 On peut renforcer les sanctions contre les chômeurs, et la dégressivité

La note est beaucoup plus nette sur les sanctions contre les chômeurs qui ne feraient pas des efforts jugés suffisants pour retrouver du travail. Les sanctions pourraient être renforcées. « La politique doit s'orienter vers un investissement renforcé dans l'activation, le contrôle et, si nécessaire, les sanctions à l'égard des

demandeurs d'emploi. » Le projet prévoit aussi un possible renforcement de la dégressivité des allocations de chômage.

5 On peut obliger les chômeurs à exécuter des travaux d'intérêt public

Autre point explicite de la note: les travaux d'intérêt général, que les chômeurs pourraient être appelés à devoir exécuter. La question qui se posait était de savoir si ces travaux seraient obligatoires. La note va dans ce sens. Elle parle « d'obligation de ser-

vices communautaires/prestations d'intérêt public » et non de possibilité.

6 On peut maintenir les intérêts notionnels

La rumeur courait mardi que la note prévoyait la suppression des intérêts notionnels, cet avantage fiscal très décrié par la gauche,

qui lui reproche de permettre à des grandes entreprises de ne pas payer d'impôts en Belgique. A la lecture du document, on constate que l'option du maintien des intérêts notionnels reste ouverte. La réforme ne concernerait que des mécanismes de lutte contre les abus. Soyons de bon compte: l'option de la suppression est également envisagée. Mais alors, le taux de l'impôt des sociétés baisserait « fortement ».

7 On peut allonger les carrières

La note prévoit une réforme des pensions: « Il est capital qu'au cours des prochaines années, un plus grand nombre de personnes travaille plus longtemps. » Bart De Wever entend s'inspirer pour cela du rapport des douze experts du gouvernement sortant, qui constitue « une solide base scientifique ». Rappelons que les experts suggéraient

(sans en faire une recommandation) de porter l'âge légal de la pension à 66 ans en 2025 et à 67 ans en 2030. Les possibilités de départs anticipés seraient découragées, et même sanctionnées par une baisse de la pension.

8 On peut limiter les hausses de salaires liées à l'ancienneté

La note prévoit aussi quelques réformes importantes dans le domaine des salaires. Le document parle d'une rémunération qui, demain, se baserait « sur les compétences et moins sur l'âge ou l'ancienneté ». Il s'agit d'une réforme importante, qui permettrait notamment de faire baisser le coût du travail des plus de 50 ans, ce qui peut contribuer à les maintenir à l'emploi.

9 On peut faire des économies en soins de santé avec impact (limité) sur le patient

Enfin, dans les propositions budgétaires, les économies se concentreraient sur la Sécurité sociale. « Il est important que les dépenses de Sécurité sociale demeurent sous contrôle. Elles repré-

sentent 75 % des dépenses primaires de l'entité I (Fédéral et Sécurité sociale). Si cet aspect n'est pas pris en considération, l'effort d'économies fixé par l'Union européenne n'est pas réalisable. » La note veut des économies dans l'assurance-maladie, « avec un impact le plus réduit possible pour le patient ». On éliminerait plutôt les

« différences frappantes dans la pratique médicale et dans le traitement des affections ». Et jouerait sur le prix des médicaments. On éliminerait aussi la surconsommation, et le recours abusif aux hôpitaux. Une pratique « majoritairement francophone », avait dit Bart De Wever durant la campagne. ■

BERNARD DEMONTY